

STUDIE VAN DEN
Notaris Houbrechts, te Tongeren.

OPENBARE VERKOOPEN VAN VELDVRUCHTEN.

De notaris Houbrechts zal in het openbaar, parcellen, op krediet aen de meestbiedende verkoopen:
1° Op donderdag, 10 July 1856, om 2 uren namiddag, ten herberge van den heer Vandendrydt in de Kie-lestraet te Tongeren, op verzoek van den heer ALEXANDER RUBENS van Tongeren:

De WINTERGARST, het KOREN, de TARWE en de HAYER, uitgewassen op omtrent 4 hektaren lands in 10 parcellen gelegen op overham en in het Tongersveld, onder de gemeente Tongeren, en in tombodem en aen den heerenweg, onder Coninxheim.

2° Op maendag, 14 July 1856, om 2 uren namiddag, ten herberge van de kinderen Geuten, te Genoels-Elderen, ten rekweste van JOANNES en LEONARDUS DEMOLLIN van Genoels-Elderen:

Het ROGGE, de TARWE, het KROMGOED en de AERDAPPELEN, wassende op 20 stukken land, gelegen onder de gemeentens Genoels-Elderen, Herderen, Millen, Mall en Berg.

3° Denzelven dag, 14 July 1856, om 4 uren namiddag, ten herberge van Hendrik Martens te Membruggen aen de kapel, op rekwest van ARNOLD ROUFFA:

Het ROGGE, de TARWE en de HAYER op 10 stukken lands, gelegen onder Membruggen, Millen, 's Heeren-Elderen en Grootte Spauwen.

4° Op woensdag, den 16 July 1856, om 2 uren namiddag, ten herberge van Peter Daenen te Rixingen, op rekwest van EMILE MOREAS:

Het ROGGE, de TARWE en de HAYER van 188 aren 54 centiares lands, te Rixingen en te Henis, in 5 parcellen gelegen.

Het al parcellengewys aengeduid in de affichen.

OPENBARE VERPACHTING.

Maendag, den 14 July 1856, om 8 uren 's morgens, ten huize van Arnold Ballas aen den steenweg te Neer-repen, zullen de III. Kerkmeesters van het fabriek van Neer-repen, door den notaris Houbrechts publiek voor 5, 6 of 9 jaren verpachten:

21 parcellen Weide en Land,

gelegen onder de gemeentens Froeren, Tongeren, Neer-repen, Overrepen en Hern-St-Hubert, stuksgewys vermeld in de affichen.

ETUDE DU NOTAIRE
Van Ormelingen, à Tongres.

VENTE PUBLIQUE

DE BIENS IMMEUBLES ET RENTES,

pour sortir de l'indivision.

Le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement aux enchères en conformité de la loi du 12 juin 1816, les lundi et mardi 28 et 29 juillet 1856, chaque jour à 9 heures du matin sous la direction et au local des séances de M. le juge de paix à l'hôtel-de-ville à Tongres, à la requête de la famille Dornée de Sluse:

Environ 54 hectares de terres, pré, prairie, bois et jardin, situés sous les communes de Sluse, Glons, Nederheim, Millen et Herderen.

Le tout amplement décrit dans les affiches dont on peut obtenir un exemplaire, ainsi que tous autres renseignements et connaissances des conditions de la vente, en l'étude du dit notaire VAN ORMELINGEN.

A LOUER OU A VENDRE,

UNE BELLE ET VASTE MAISON, avec porte-cochère et porte simple, composée de grand salon, salle à manger, cabinet, cuisine, lavoir, cour, remise, écurie, jardin, eiterne, trois caves, plusieurs belles chambres à coucher aux deux étages et vastes greniers, sise à Tongres, marché au lin, n° 50, au centre de la ville.

Cette maison, par sa situation et construction solide, est propre soit à un commerçant soit à un rentier.

En cas de vente, on accorderait de grandes facilités de paiement.

S'adresser pour les conditions au notaire DELVIGNE à Tongres.

ETUDE DU
Notaire Keelhoff, à Roclenge.

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Samedi 26 juillet 1856, à 9 heures du matin, en la salle d'audience de la justice de paix à Sichen, à l'inter-vention de monsieur le juge de paix compétent, le notaire KEELHOFF de Roclenge, exposera en vente pu-blique, les IMMEUBLES suivants:

COMMUNE DE ROCLERGE:

1° UNE SUPERBE MAISON,



solidement construite sur caves, ayant quatre vastes pièces au rez-de-chaussée, et quatre à l'étage, grenier, cour grillée, jardin entouré de murailles de trois côtés, bosquet et prairie, contenant ensemble 87 ares 40 centiares, sise dans la rue du Jaer, joignant du midi et du couchant à la rue, du levant au sieur Vivario, et du nord aux héritiers François Collée et autres, n° 1128, 1155, 1134 de la section A.

2° Une PRAIRIE contenant 26 ares 10 centiares, située dans la rue du Jaer, tenant du levant à la rue, du couchant et du nord aux héritiers Bertrand, du midi à Gerard L'Hôte, n° 878 de la section A.

3° Une idem de 21 ares, 79 centiares située en lieu dit *Bettonville*, n° 1169 de la section A.

COMMUNE DE GLONS:

4° Une idem de 45 ares 77 centiares, sise au hameau de Boirs, au lieu dit à la rue au *Crameu*, n° 724 de la section A.

COMMUNE DE MILLEN:

5° Une parcelle de TERRE arable, de 1 hectare, 74 ares 56 centiares, sise au lieu dit *aen den dikken steen*, portée sous le n° 1101 de la section C.

Cette parcelle sera d'abord vendue en 8 lots de 21 ares 79 centiares chacun, et ensuite en deux masses de 87 ares 18 centiares chacune.

6° Une parcelle de TERRE, de 17 ares 43 centiares, située au bois de Millen, n° 268 de la section C.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au susdit notaire.

QU'ON SE LE DISE.

AVIS.

La soussignée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de s'établir à Hasselt, pour y professer son industrie, qui consiste dans le lavage à neuf de tous les objets d'habillement de dames en soie, barrège, schals de crêpe de chine, mérinos de France, dentelles de soie, gants glacés, pelletteries, en un mot, toutes les étoffes, ainsi que les habillements d'hommes, comme pantalons, paletots, gilets, etc.

Elle a l'honneur de se recommander également pour la teinture de toutes sortes d'étoffes: rubans de toutes les couleurs, tapis à deux couleurs, soieries, gants glacés dont l'intérieur restera blanc, draps, etc.; et de faire savoir qu'elle a acquis le secret à Paris, où elle a appris son métier, de donner un nouveau lustre à toutes les soieries qui lui seront confiées.

Tous les objets sont renvoyés franco.

Les prix des teintures de robes sont à 2-50, 5 et 4 frs. Elle demande une APPRENTIE. Pour les conditions, s'adresser en personne à la soussignée.

Elle espère par ses soins, la beauté et pureté de ses ouvrages, la promptitude et l'exactitude dans le service et ses prix modérés, acquérir la bienveillance du public, auquel elle se recommande avec confiance.

M^{me} HERMANS-JONGEN,

Marché-aux-Fruits, n° 119, à Hasselt.

Les objets peuvent être envoyés à l'adresse de M^{me} Muis, marché au lin, à Hasselt.

UN ANCIEN GENDARME, âgé de 31 ans, ayant 10 années de service, ayant aussi servi comme cocher et à la veille de se marier avec une bonne cuisinière, désire servir comme garde-bois, garde-chasse, garde-champêtre, cocher ou commis d'octroi. Il produira des certificats très-honorables pour tous deux.

S'adresser à HENRI TIMMERMANS, rue des Vignes, à Tongres.

A LOUER

POUR LE 15 MARS 1857.

UN QUARTIER DE MAÎTRE

avec écuries, grand jardin, étang etc., situé à Horpmaal. S'adresser à M. Hvac. MATHEY, à Horpmaal.

CASINO.

DEMAIN DIMANCHE 6 JUILLET.

DEUXIÈME CONCERT D'ÉTÉ, SUIVI D'UNE PARTIE DE DANSE.

A LOUER

Une MAISON avec JARDIN, rue de Hasselt, 40. S'adresser n° 54, même rue, ou à M. VANDERLINDEN, receveur à Fall-et-Mheer.

ALLERBESTE KAREELEN,

Te bekomen op de kareel-bakkerij van M. J. MOENS, digt by de poort van Coninxheim, te Tongeren.

BY J. GEBRITS-WILMOTS,

IN DE MAESTRICHTERSTRAET.

zyn te bekomen alle soorten van greel en wit WAS, geele en witte WASSE KAERSEN, alsook BOUGIES nen civiele pryzen.

J.-S. DEBEY, SCHRYNWERKER,

in het Begynhof.

beveelt zich in ieders gunst, voor hetgeen zyn ambacht aengaet.

ON DEMANDE

Une FILLE d'un âge mûr, sachant faire la cuisine. Prendre l'adresse au bureau du journal.

A VENDRE POUR CAUSE DE NON EMPLOI

DEUX CHARS-A-BANCS

POUR UN ET POUR DEUX CHEVAUX.

UNE VOITURE RUSSE,

plusieurs paires de harnais, pour grands et petits chevaux et pour ânes, ainsi que selles et brides pour hommes, dames et enfants.

S'adresser au bureau du journal pour connaître les objets et les prix.

DÉPOT DE PIANOS,

de la maison F. BERDEN et C^e, chez R. NIHOUL, professeur de musique, place du marché, à Tongres. — Echange. Pianos de rencontre, de tous les prix.

SOCIÉTÉ POUR LE

Remplacement militaire garanti.

GÉRANT: M^r E.-J. HOORICKX, place de la chancellerie, 3 à Bruxelles.

Tongres, s'adresser à M^r NEVEN, notaire.

Hasselt, » » BAMPS, id.

St-Trond, » » AERTS, id.

Liège, » » DE LIÈGE, id.

Herstal, » » COURARD, id.

Theux, » » J. QUARÉ, négl.

Verviers, » » FLECHET, notaire.

Huy, » » MOREAU,

Bas-Oha, » » A. DUBOIS, receveur.

Hannut, » » A. DETHIER, négl.

Handhandel van de weduwe J.-P. COLLEE.
Grootte-Markt, n° 20.

Er komt te verschynen:

DE GELDDUIVEL,

Tafereelen uit onzen tyd door HENDRIK CONSCIENCE.

2 deelen fr. 3,50

Il vient de paraître chez H. TALLIER, éditeur à Bruxelles, et se trouve en vente au bureau du journal.

TARIF GÉNÉRAL

DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Publié d'après les documents officiels.

Taxes pour les voyageurs et les marchandises sur tous les chemins de fer belges. — Taxes pour les lettres et imprimés à destination de la Belgique et de l'étranger. — Taxes pour les dépêches sur toutes les lignes télégraphiques de l'Europe.

Un beau volume in 8°, orné d'une carte des chemins de fer belges. Prix: 1,50.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

de BELGIQUE, de FRANCE, des PAYS-BAS, d'ANGLETERRE et de ZOLLVEREIN;

troisième édition, comprenant l'assimilation officielle des marchandises non dénommées dans le tarif belge. Un volume in-8°. Prix: 2,50.